
\%. A. A.
LIVRET MATRICULE
DOFFICIER.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REGRUTEMENT

Jeune soldat appete
de la classe de 19 . de la subdivision do canton $\qquad$
del



Numéro an registre matricale din rechatement

Partie de la गIte du recrutemen canional.

Numero de la liste matricule.

Date de la libération delintiye du seevice mitaire de la chasse de recritemenf ou the mobilisation i facuelle loficier apartient:

NOM : M. $\qquad$ Surnom: $\qquad$
Prénoms :

ÉTAT CIVIL.
Né le 13 Zougier
$\qquad$
$18 \%$ \% à
Grlians.
artement du Emref. fils dfu, touis, Jetan Denuig et de dame Quecri Charlatt Cecule

 alors domiciliée à $\qquad$ qaris
$\qquad$
Autorisation ministérielle du
Enfan's : $\qquad$ masculin, $\qquad$ féminin.
(1) $\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
(1) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps ou de biens, au divorıe, au veuvage, à un noureau mariage, option, changement de nom (date du decret ou du jugement, etc.).
$\qquad$
SIGNALEMENT.
Chereux ef, sourcils Chatain, y eux Chataind front osdinaúre nez moyey, bouchemonmo, menton .....nod, visage ofole,

Taille : 1 mètre Go $\qquad$ cent. - Taille rectifiée : $\qquad$ $-$ $\qquad$



DÉSIGNATION des différents corps,
positions diverses, écoles, missions où l'officier a servi.


CA-MPAGNE c/1'ALLEMAGNE (фuerre 1914/1918) aux armées $\quad$ du 2 août 1914 camp.double (qu 5 septembre 1914

GITATION aे I'ordre de la 5 bème Division
"Ordre $n^{\circ}$ 10140/DI"
"Officier d'une grande valeur morale. A fai "preuve du plus grand couzage dans des dir"constances très critiques. A ét $\neq$ tué à la "tête de la troupe qu'il conduisait à l'at"taque.
Cette citation comporte I'attribution de la croix de guerre - étoile d'argent. Le Général Commandant la 55 è D. signé: DELAPORTE

## DECORATIONS

Chevalier de la Légion d'Honneur. posthime) - 276 ème R.I.-du 21 juin 1920 J.O. du 22 juin 1920 - page 8844

- 4 --


CAMPAGNES.

Date de la cessation de service :
Motife de la cessation de service :
Lieu où l'officier se retire :
Pour les décédés, genre et lieu de mort : Eu'ò'l'émemí ou cours des combats des 25 avif au 7 Geft bre 1914

## RENSEIGNEMENTS

relatifs aux cours suivis par l'officier dans les écoles militaires, aux stages accomplis dans d'autres armes ou services, dans les cartoucheries, les manufactures d'armes, etc., etc.

A accompli unehervide d'EIntruclion douns le.
 on 2 Navit om \&s 7 bre 1896
 olu 2youit ous 2B fbs 1900 a ol ou erarit our 21 ybu 1902 ol o du per on 28 anit 1go mo m des soanta $167^{\text {bre }} 1906$ dans b 276: Rentd'Info an 2g ayib ou 192 man 1 gog $d^{\circ}$ den 5 ais 24 2nai 1911 $m 0^{\circ} \mathrm{m}$ ols 14 au \& mai 19.3

## CERTIFICATION

## des inscriptions portées au présent livret au moment de la radiation de l'officier des contrôles du corps ou service.

Nous, soussigné,
 l'exactitude des inserivtions faites an présent liveet du au.

, le
 $19 /{ }^{\text {ier. }}$ for

Várife : Le Major,

Nous, soussigné, trésorier du
$\qquad$
$\qquad$
VÉrifié : Le Major, Le Irésorier,

Nous, soussigné, trésorier du $\qquad$ certifions
l'exactitude des inscriptions faites au présent livret du 1! au $\qquad$
A
le $\qquad$19

Vérifié : Le Major,
Le Trésorier,

Nous, soussigné, trésorier du $\qquad$ certifions I'exactitude des inscriptions faites au présent livret du 19 au

19
 $\qquad$ 19
Vérifié : Le Major,
Le Trésorier,

Nous, soussigné, trésorier du
certifions
l'exactitude des inscriptions faites au présent livret du
au $\qquad$ 10 -
A ........................................ $\qquad$ 10
Vérifié - Le Major,
Le Trésurier,

Nous, soussigné, trésorier du
certifions
l'exactitude des inscriptions faites au présent livret du 19 au 19. ....


Vérifié : Le Major, Le Trésorier,

Nota. - En cas d'insuffisance de ce feuillet, on ajoutera des feuillets supplémentaires qui seront pagiन nés; leur présence est indiquée sur cette page.

Dans les scrvices, la siguature du chef de service remplace celles exigées dans les corps de troupe

(i) Grade, nom, prénoms et emploi. (Pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, porter la profession ainsi que l'adresse complète de la résidence habituelle. Après le grade, ajouter, s'il y a lieu, la mention $B r$. pour les officiers brevetés.) Pour les interprètes, indiquer la langue.
2) Le poids n'est indiqué que pour les officiers de cavalerie.
(3) Célibataire, marié, veuf, séparé, divorcé.
(4) Appelé, engagé volontaire, élève de telle ou telle école. Les élèves de l'École polytechnique, des Écoles du service de santé et de l'École vétérinaire bénéficient de majorations d'années de service, pour études préliminaires, dans les conditions déterminées par l'article 27 de l'instruction du 23 mars 1897 sur le service des pensions (B. O., É. M., vol. $66^{1}$, p. 201). Les élèves de l'École polytechnique n'ont droit à une majoration que s'ils ont été nommés sous-lieutenants dans une arme spéciale à leur sortie de l'École. Pour les élèves de l'École du service de santé ne pas omettre d'indiquer la date de nomination au grade de médecin aide-major de $2^{e}$ classe.
D'autre part, il importe de tenir compte des interruptions de service qui doivent être indiquées en détail.
(5) Les campagnes accomplies sous le régime antérieur à la loi du i5 mars 1904 sont calculées en chiffres ronds ; celles qui ont été accomplies sous le régime de cette loi sont calculées en ans, mois et jours.
Quant à celles qui étaient en cours au 15 mars 1904, elles seront décomptées de la façon suivante :
Les douze premiers mois, à partir du début de la campagne, compteront pour une annuité ; le reliquat de la campagne sera décompté en ans, moisiet jours.
Si la campagne en?cours au 15 mars 1904 a été d'une durée inférieure à douze mois, elle sera néanmoins décomptée pour une annuité.
Les campagnes en cours sont décomptées jusqu'au 3r décembre de l'année de la proposition.
(6) Nature, date et origine des blessures, détails de la citation.
(7) Pour l'armée active, stages dans les armes autres que celle d'origine. Pour la réserve et la territoriale, dates des périodes accomplies avec le grade actuel.
(8) Cette date est celle de la radiation des contrôles pour les officiers retraités ou démissionnaires et celle de la libération du service actif pour les hommes de troupe.
(9) Exprimer en dioptries quand elle n'est pas normale.
(10) Mentionner les lettres ou témoignages de satisfaction du Ministre. Doivent seules être inscrites les missions individuelles confiées à l'officier, en dehors de ses attributions, par lettre de service émanant du Ministre et non d'un de ses délégués. - Le Ministre statue dans chaque cas particulier.
(ii) Reproduire les notes inscrites sur le feuillet du personnel de l'officier pendant l'année courante ; dater et signer pour copie conforme. (Les supérieurs hiérarchiques des chefs de corps ou de services transmettent le présent document en l'annotant.)
(12) Pour les grades à partir de lieutenant-colonel inclus, le général commandant de corps d'armée laissera un espace suffisant pour permettre l'inscription des notes du général inspecteur du corps d'armée.
$2^{\circ}$ Partie. - Notes de l'Officier.
Fu frectiun de
dicole divintínation
On finizal
Com Pa Dubdination

In chef de Corps icomition al ou de risinve
$\qquad$
Prien à signaler à la tuifom ni à l'école o'nat ${ }^{\text {n }}$ ni eer $\&$ A EO
Sspritfin, distinique', tres diferent, tres disuiphivé, d'unce haute
 a au cours des noubbuenes fiériodes déxcervies quél aceorupties, scquis lo connaissance de lhonnsede troupee. Annine d'm excellenbesprit, il a ne d'évelopfur ser connoissomesset aptitudes In res au froint quón freut le dire

 $A \stackrel{1}{1}$ Ch, 保iune Sigine' Bowrdon

Bur offficier, zent awe jele, a de l'autrite' sur Les Piornuse. feut/aino win Prus cofutaise de nésence. Parír leic fore 1911


Le Colonel DESVAUX, C' le 78 d'Taf
(o)

Par or nombruns fusiods, cel offriron a deiceloflits
 $A \frac{2}{2}$ Pans $20 / 1011$ goourts


DU CORPS D'ARMÉE
et
INSPEGTEUR D'ARMÉE
(s'il y a lieu) [xa].

TRAVAIL D'AVANCEMENT
de 1909 .
よe CORPS D'ARMÉE.

RÉPUBLIQUE FRANĢAISE.

## Modèle E.

Instruction ministérielle du 4 er juillet 1901.

$\mathrm{I}^{\text {ro }} \mathrm{P}_{\text {artie. }}$ - Renseignements à la date du 31 décembre. 190 d



Campagnes :

 Constitution et santé :


Aptitudes diverses :



Date de nomination :
$\qquad$
Blessures et citations (6) :
,

Affaires auxquelles l'officier a pris part :



Missions. - Travaux spéciaux (10) :


Art. 17.
$\qquad$
Format tellière : $0 \mathrm{~m}, 21$ sur $0 \mathrm{~m}, 32$

(1) Grade, nom, prénoms et emploi. Pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, porter la profession ainsi que l'adresse complète de la résidence habituelle. A près le grade, ajouter, s'il y a lieu, la mention : Br, pour les officiers brevetés. Pour les interprètes indiquer la langue.
(2) Le poids n'est indiqué que pour les officiers de cavalerie.
(3) Célibataire, marié, veuf, séparé, divorcé.
(4) Appelé, engagé volontaire, êlève de telle ou telle école. Pour les êlèves de l'École polytechnique la date de l'entrée au service est majorée de deux années d'êtudes antérieures.
(5) Campagnes comptées simples.
(6) Nature, date et origine des blessures. Détails de la citation.
(7) Pour l'armée active, stages dans les armes autres que celle d'origine. Pour la réserve et la territoriale, date des périodes accomplies avec le grade actuel.
(8). Cette date est celle de la radiation des contrôles pour les officiers retraités ou démissionnaires et celle de la libération du service actif pour les hommes de troupe.
(9) Exprimer en dioptries quand elle n'est pas normale.
(10) Mentionner les lettres ou témoignages de satisfaction du Ministre. Doivent seules être inscrites les missions individuelles confiées à l'officier en dehors de ses attributions par lettre de service émanant du Ministre et non d'un de ses délégués.

Le Ministre statue dans chaque cas particulier.
(11) Reproduire les notes inscrites sur le feuillet du personnel de l'officier pendant l'année courante. Dater et signer pour copie conforme. Les supérieurs hiérarchiques des chefs de corps ou de services transmettent le présent document en l'annotant.
(12) Pour les grades à partir de lieutenant-colonel inclus, le général commandant de corps d’armée laissera un espace suffisant pour permettre l'inscription des notes du général inspecteur du corps d'armée.

e equm e cihi:.
ÉTAT-CIVIL

$\qquad$

$$
x \cdot 21
$$

(1) Indiquer s'il y a lieu, les mentions mises en marge de l'acte.

E亩PUBIIQUE EREATCQAISE

Département du Looiret
VILLE D'ORLÉANS
EXTRAIT des REGISTRES de NAISSANCES de la Tille d"Orleans (Loiret), pour Parnée $18 \%$ ?
AUTE de nalssancer de

né le befst reansices mil huit cent Soiscante treize 00000 à Orléans (Loiret), gitande Luier Yictar Cocire' Séturl un




Certifié conforme aux registres de l'Etat-Civil et délivré gratuitement sur papier libre fown Serrice militaine
Orléans, le 16 seplembire 1896.

greffe du tribunal de Ire INSTANCE
DE LA SEINE

ÉTAT CIVIL

síquy et odaiouín

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE EXCheail des Minutes des Actes de mariage
du ge fromDibement- de Cares


2 ammel huicurr puato virigrdis $\therefore$ Cept, le migt hwir octobre a quates heum du Cervice Militaire ©oi. crir, Nete de Mariage D. Oharles Siene00000
00000
$\because \because \circ$ déauy drofenuer de Lethers no á Orlóm Sàiver Denf Fanvir mib hwircent toixante theize?, Domiciliè á Orlóaus avce da mero. fers majeur 0. Louir Nictor Déiveं Eéquy Docélo' et de Charlote Caile Quéré la veuve, présenter ies comentant, D'une fiart. Efce Charlote Fimeois mib huts cut toriante Die neuf id aris, y Dominhie the de l Estrapaie,, avec do mère,' Fille mineure de Antomie Blbert Sawiouni Decióé er de Paroline Leopoline Atuclini, la vauve presente ef comemant, O'autrefiarts. Deenifuer Hous Lomi Sramosi Fretignero aifonvan maire officeride I Étaraind due yo arrmbisement, quiarons hroceì' hubliquenums enla Muairer a be

Celebration Du mariaqe Daus La forme Auvaute, apren avois Dome' luturu aux hartie Deluers ates de naistonue, Des auter De deen delaussfires, Desates Des fublications faites in eette mavici et en celle D'orlóms les diex et Qise tept octobre correm-tausOpfosition, towtes rieces harafheis es annexeís, DuChapitre Ine Avre promies or Code civil's Situ ou mariage tusles droits etles devoirs rispuctils deseprox:; afores avoiv interqublé lex futurs efrux qui nous ont declare' avoin fart irie Contrat 2 mariage reeu fiar me Donon notausioa darir le vnigt cingoctobre Cousant, nur leur arous Denanie ils, Teulents Le frenore kovr mari et hour femme ,
 Thaute voix, nous arons fron once' au urn dela doi que Charles Lurre 'équy os Charlette fsancoise Tauiouin dout min liarle mariage, enforerence De faul Sollier Jigt/roi oxs, étuitiout à la faculte' de alille impasse nicole 3, de Georges Heurlersde rmipt tris ans, firofeneur agrége' D'istoire wu Dugommier /f'' de Charles Abel Bauooin emquanto Cnij ans, Commercant - Fouleraro Becumaschais yo. onclefaternel et de - Albert Lev́y vmyt rors ans, élère à ésoleNormale, rue D'Mlm Hf. tomonn quiourtigne'-
arce les Eprox lews meres et nois afrier lecture tigne': Sawouin, Charlis Séguy, ouéré, ¿Huclin, Sollier, F Neulersx) Bawion Alf Lev́y et Fretignere jac..

Délivné par le Greffien du Tribunal Civil de Premiène instanceduDepaniemient de
Is Seine Surfrapier libre jome Sevice OlGilitaine
Au Greffe séant au Palais de justic. a Paris.co Vingt tuós Puin nil neuf


Vupar nodut Mr Bopeche 'Gecge=-
 Dr:. i. Garcenteent Qreffecín

 ค iswantus
 ministere DE LA GUERrE.

| ARCHIVES |
| :---: |
| ADMINISTRATIVES <br> (État civil). |


parvenu le envoyé te

Prénoms: Charler. Pierne
Corps: 276 e $\operatorname{lnf}$
Grade: Siculen\%izn ppoe au maire de né a Orléans lu $1.3^{\prime}$ avcires 1.873 transcrit le Numéro matricule :
décédé - 5 SEPT 1914
à

par suite d Ttuĕ à l'ennemi


Pour lieu d'inhumation
voir liste JH 96

(EXTRAFT MENSUEL)

Exécution de la Note ministérielle du 20 novembre 1896.

## ACTE DE DÉCÈS

2. . du 23 juillet 1896.

Format: $0 \mathrm{~m}, 26$ sur $0^{\mathrm{m}}, 13$

Nous soussigné, Tinmeux, Moichel, Albert Lieutenant aus 276 eme Regiment d'Infanteric remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, certifions qu'il résulte du Registre destiné à l'inscription des actes de l'état civil, pour le 276 eme Régninent d'Infantoric que le nommé Téguy, $\quad$ ana! Lientenant au 276 eme Régisient d'Infanterre

Né à orlíans le 13 Fauvie -
immatriculé sous le $\mathrm{n}^{\circ}$ est décédé à Pleccis-Lévêque par suite de cur le champ de bataille

> le Cing deptembre mil neuf cent quatorze
$\qquad$
$\qquad$

L'Officier fons d'Officier de l'ètat civil,

Vu par nous ${ }^{(1)}$ :
Sous-Intendant militaire (ou) Médecin-chef,

A Monsieur le Ministre de la Guerre.

(1) Nom et prénoms.

ROCUSE DB REOEPTION DIUN
AVIS D'TNEUMARION

Le Ohef du Bureau de Comptabilité $d u$ tos Régriment dinfanterce
a 1'honneur d'agrager récention de I'avis d'inhumatioin du hreutenant

a été invité à transmettee les dits renseignements à La iamille le Qo hovembu 191

$$
\text { A. Tolez } 1880 \text { hovemhe } 1915
$$

Le Chef du Bureau de
6enctabilite,
se Begion
Onlians le Iovembue $1 \mathrm{~g}^{18}$

Le It Cobonel Cavoronneh Connm dt
$76^{\circ} \ldots 16.92$

Objet:=anande
Le Turraur de Recrutinacin à Noonsien?

pricis natuicues Soffioir en cormumination voubir sue faire fawrenir eommunications los fièes matrieceles de:

N = b lientenant Seigui charles clatre $\frac{1893}{1891}$, no m! 163 au Bㄴ.S Crliant Ini amait ite "Ouve à lemsemi" enter le 2 aoict et le 7 Septembur 1914 -

Les frieès matuicules de cetofficier vour ont ite. achesuies for les toins au F6: vigmint so onf fantive le 16 Doars 1919.

